

SUCRE BERNARD DEPOSE 1679 LE MEILLEUR PLUS BLANC

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot, Tél. 27. Chèques postaux 87 110.

MESDAMES, Pour être élégantes, habillez-vous au PALAIS de la NOUVEAUTE 29, rue Pierre-Maite, 29 face aux Halles de Roubaix Grand Choix de CONFECTIONS pour DAMES

Le redressement financier

LA COMMISSION DES FINANCES DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SOUMETTRE A LA CHAMBRE LE CONTRE-PROJET CARTELLISTE

Paris, 15 janvier. — La Commission des Finances a adopté les conclusions du rapport de M. Lamoureux, qui présente une proposition de résolution demandant au Gouvernement de soumettre à la Chambre un nouveau projet fiscal, basé sur la proposition de M. J.-L. Dumesnil, c'est-à-dire le contre-projet cartelliste.

CE QUE DIT M. BRIAND

M. Aristide Briand est venu, cet après-midi, au Palais-Bourbon, où il s'est entretenu dans les couloirs avec un certain nombre de députés.

Il a eu notamment une longue conversation avec M. Malvy et plusieurs membres de la Commission des Finances, avant la réunion de celle-ci qui était fixée à 17 heures, pour prendre connaissance du rapport de M. Lamoureux.

Le président du Conseil, s'exprimant en toute cordialité et avec bonne humeur, a exprimé le désir que le débat financier qui doit s'ouvrir devant la Chambre, mardi, ait lieu en toute clarté. Selon lui, l'Assemblée ne devrait pas avoir à se prononcer simplement sur une motion proposant la prise en considération du contre-projet cartelliste. Mieux vaudrait présenter un rapport sur le fond du contre-projet lui-même, puisque aussi bien, les groupes de gauche se trouvent d'accord sur le texte. Toutefois, le président du Conseil a insisté pour que, quelle que soit la procédure suivie, la discussion puisse être ouverte devant la Chambre le plus tôt possible.

LES MENACES DE M. MALVY

Paris, 15 janvier. — D'après certaines indications, si la Commission des Finances n'obtient pas un vote conforme à ses conclusions, son président, M. Malvy, aurait l'intention de donner sa démission, qui serait peut-être suivie de celle des autres représentants des groupes de gauche; mais, nous n'avons pu obtenir confirmation de ces renseignements.

LE GROUPE RADICAL SE PRONONCE NATURELLEMENT POUR LE PROJET DU CARTEL

Paris, 15 janvier. — Le groupe radical et radical-socialiste s'est réuni ce matin au Palais-Bourbon. La délibération a porté sur l'attitude qu'observerait le groupe dans le débat qui va s'ouvrir demain sur les projets fiscaux.

M. Malvy a donné des explications sur l'attitude prise par les représentants du groupe à la Commission des Finances qu'il préside, et sur la situation créée par les votes de la veille.

Ses déclarations ont été approuvées. Après un échange de vues au cours duquel certaines réserves ont été faites en ce qui

concerne le rejet de la taxe sur les paiements, notamment par M. Jacquier, le groupe s'est mis d'accord sur le texte de l'ordre du jour suivant, proposé par MM. Pierre Deyris et Léon Meyer et qui a été voté à l'unanimité des membres présents, au nombre d'un cinquantaine:

« Le groupe radical et radical-socialiste, fidèle à ses doctrines et à son programme que les électeurs lui ont donné mandat de réaliser, repoussant le doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires proposé par le Gouvernement, décide de prendre en considération les projets d'équilibre et de redressement financier établis par les groupes de gauche.

LES MENACES DE M. MALVY

M. Aristide Briand est venu, cet après-midi, au Palais-Bourbon, où il s'est entretenu dans les couloirs avec un certain nombre de députés.

Il a eu notamment une longue conversation avec M. Malvy et plusieurs membres de la Commission des Finances, avant la réunion de celle-ci qui était fixée à 17 heures, pour prendre connaissance du rapport de M. Lamoureux.

Le président du Conseil, s'exprimant en toute cordialité et avec bonne humeur, a exprimé le désir que le débat financier qui doit s'ouvrir devant la Chambre, mardi, ait lieu en toute clarté. Selon lui, l'Assemblée ne devrait pas avoir à se prononcer simplement sur une motion proposant la prise en considération du contre-projet cartelliste. Mieux vaudrait présenter un rapport sur le fond du contre-projet lui-même, puisque aussi bien, les groupes de gauche se trouvent d'accord sur le texte. Toutefois, le président du Conseil a insisté pour que, quelle que soit la procédure suivie, la discussion puisse être ouverte devant la Chambre le plus tôt possible.

LES MENACES DE M. MALVY

Paris, 15 janvier. — D'après certaines indications, si la Commission des Finances n'obtient pas un vote conforme à ses conclusions, son président, M. Malvy, aurait l'intention de donner sa démission, qui serait peut-être suivie de celle des autres représentants des groupes de gauche; mais, nous n'avons pu obtenir confirmation de ces renseignements.

LE GROUPE RADICAL SE PRONONCE NATURELLEMENT POUR LE PROJET DU CARTEL

Paris, 15 janvier. — Le groupe radical et radical-socialiste s'est réuni ce matin au Palais-Bourbon. La délibération a porté sur l'attitude qu'observerait le groupe dans le débat qui va s'ouvrir demain sur les projets fiscaux.

M. Malvy a donné des explications sur l'attitude prise par les représentants du groupe à la Commission des Finances qu'il préside, et sur la situation créée par les votes de la veille.

Ses déclarations ont été approuvées. Après un échange de vues au cours duquel certaines réserves ont été faites en ce qui



M. RAOUL PÉRET

concerne le rejet de la taxe sur les paiements, notamment par M. Jacquier, le groupe s'est mis d'accord sur le texte de l'ordre du jour suivant, proposé par MM. Pierre Deyris et Léon Meyer et qui a été voté à l'unanimité des membres présents, au nombre d'un cinquantaine:

« Le groupe radical et radical-socialiste, fidèle à ses doctrines et à son programme que les électeurs lui ont donné mandat de réaliser, repoussant le doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires proposé par le Gouvernement, décide de prendre en considération les projets d'équilibre et de redressement financier établis par les groupes de gauche.

Ses déclarations ont été approuvées. Après un échange de vues au cours duquel certaines réserves ont été faites en ce qui

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE COLMAR APPROUVE LES INDUSTRIELS DU NORD

Colmar, 15 janvier. — La Chambre de Commerce de Colmar a adressé au président du Conseil, M. Briand, dans lequel elle déclare approuver hautement l'initiative des industriels du Nord et être prête à l'appuyer. Elle demande, toutefois, que l'emploi des sommes ainsi recueillies par une caisse autonome soit contrôlé par les Chambres de Commerce.

BILLET PARISIEN

Est-ce la détente ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL) PARIS, 15 JANVIER (MINUIT).

La Commission des Finances a terminé, ce soir, le rapport invitant la Chambre à faire litière du projet de Gouvernement. La majorité cartelliste a pris cette décision en l'absence des représentants de la minorité qui, pas plus aujourd'hui qu'hier, ne voulaient se prêter à la manœuvre dirigée contre le Ministère.

Toutefois, la bataille ne s'engagera pas, dès demain, à la Chambre, comme on pouvait le croire. Ce n'est que mardi seulement que le Gouvernement et la Commission — ou plutôt le Cartel — croiseront le fer. Mais à ce jour, les choses ne vont-elles pas s'arranger?

Sans doute, le Gouvernement reste décidé à ne modifier en rien les grandes lignes de son projet; quant aux détails d'application, il examinera sans parti-pris les suggestions qui pourront lui être faites. Il s'applique à observer une attitude de fermeté et non pas d'entêtement.

De son côté, le Cartel, ou du moins une grande partie du Cartel, s'avance dans la voie tracée par la Commission des Finances, qu'avec les plus vives réserves.

Les groupes de gauche ne peuvent ignorer que le pays jugerait sévèrement les députés qui, à l'heure actuelle, proposeraient une crise ministérielle. La démission de Cabinet Briand en un pareil moment, ce serait l'infantie à bref délai, la chute vertigineuse du franc, la hausse immédiate et rapide du coût de la vie.

L'éventualité est tellement terrible qu'elle est évidemment de nature à faire réfléchir les députés de gauche. M. Doumer, qui n'est pas un homme de gauche, a dit: « Surplus, quel profit ces derniers retireraient-ils de l'aventure? En admettant qu'ils soient en nombre — et ils ne le sont pas — on ne gouverne pas contre la volonté du pays, qui est las de la tyrannie des clubs. Et d'ailleurs, le Sénat est là, qui empêcherait tout projet de nature à démolir le franc. »

Lors même donc que les cartellistes pourraient renverser le Gouvernement actuel, ils ne pourraient pas imposer au pays un Gouvernement de leur goût. C'est pourquoi on les voit prêts à faire quelque pas en arrière s'ils sentent la chose possible.

Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que l'on parle avec insistance, dans les couloirs du Palais-Bourbon, d'un accord éventuel sur l'amendement déposé par M. Folez, député de la Haute-Savoie, et qui tend à limiter à 1926 la durée de la taxe sur les paiements.

LA CHAMBRE VOTE

le projet de loi relatif aux récompenses dans la Légion d'honneur pour l'Exposition des Arts décoratifs

Paris, 15 janvier. — M. Léo Bouyssou ouvre la séance à 15 h. 5.

Les récompenses dans l'ordre de la Légion d'honneur pour l'Exposition des Arts décoratifs

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à des récompenses à décerner dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition internationale des Arts Décoratifs.

M. Desjardins trouve beaucoup trop élevé le nombre des décorations prévues pour ce contingent exceptionnel: 1 grand-croix, 5 croix de grand officier, 65 croix de commandeur, 150 croix d'officier et 202 croix de chevalier.

M. Desjardins conclut en demandant le renvoi à la Commission avec signification de ramener le contingent au taux prévu par la loi.

M. Julien Durand, rapporteur, défend le projet.

M. Daniel-Vincent. — Les récompenses seront décernées aux plus méritants, distingués par leurs pairs, par les exposants eux-mêmes. Ceux qui ont contribué à l'expansion économique de la France dans cette circonstance, n'ont pas agi dans un but de mercantilisme. Leur effort désintéressé mérite une récompense nationale.

M. Julien Durand rappelle que l'exposition a rapporté l'Etat 15 millions.

Le renvoi à la Commission est repoussé par 400 voix contre 12.

Le président donne lecture de l'article unique qui est adopté.

On aborde la discussion du projet de loi sur les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation.

M. F. Gelin, rapporteur, justifie le projet. Il fait ressortir que le possesseur d'immeubles a conservé son capital intact et ses revenus sont en voie d'augmentation. La législation sur les loyers n'est nullement dirigée contre les propriétaires; elle a pour but d'éviter la situation qui serait créée, si les loyers d'avant-guerre étaient multipliés par l'indice économique, c'est-à-dire 5 ou 6.

M. Garchery (communiste), critique longuement le projet en discussion. Il conclut en exposant les idées de son parti en matière de construction.

M. Levasseur lui répond qu'il fera connaître bientôt, que sur ce point, le gouvernement a trouvé une solution satisfaisante.

M. Join-Lambert parle en faveur des offices d'habitation à bon marché.

M. Garchery. — Il n'y a pas d'argent pour construire des maisons, et il y a un budget de 40 milliards, et on dépense des milliards pour la guerre de Syrie et du Maroc. (Applaudissements communistes). Comme à l'habitude, l'orateur communiste conclut par un appel à la révolution sociale.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi, 15 heures. La séance est levée à 18 h. 40.

LES CHANGES

Table with 2 columns: MERCREDI, JEUDI. Rows: LIVRE, DOLLAR, BELGIQUE.

L'état de santé du Cardinal Mercier

Bruxelles, 14 janvier. — La journée de vendredi a été moins bonne. L'auguste malade a été pris plusieurs fois de vomissements qui inspirent certaines craintes à son entourage, mais son calme reste inaltérable.

Le cardinal a reçu la visite de Mgr Heylen, évêque de Namur; de M. Beco, gouverneur du Brabant, et du R. P. Tysowski ancien procureur du Saint-Synode en Russie.

Les syndicats chrétiens ont envoyé l'éminent prélat un bel objet d'art, un vase d'argent orné de bijoux, et lui ont remis le plus vite possible.

CONTRIBUABLES !

Vous avez jusqu'au 31 janvier pour acquitter vos impôts normaux de 1925.

Les contributions non payées à cette date seront majorées de 10 0/0.

(Loi du 31 décembre 1925. « Officiel » du 1^{er} janvier 1926.)

SCENES SCANDALEUSES

Des Allemands sont applaudis et des patriotes malmenés à Paris

Paris, 15 janvier. — Un groupement d'instituteurs pacifistes avait organisé, à la salle des Sociétés Savantes, une réunion au cours de laquelle frau Elisabeth Dotten, directrice d'une revue allemande, devait enlever à des instituteurs (en leur reconnaissant l'exemple des maîtres allemands) le moyen de prêcher le pacifisme à l'école.

M. Boquillon, directeur d'école, membre de la Société française de pédagogie, ayant protesté contre l'abus du nom de cette dernière par les organisateurs, a été brutalement pris à partie par des individus qui l'ont arraché à son banc et jeté hors de la salle; parmi eux, plusieurs s'exprimaient en allemand, proférant de grossières injures comme: « Schwein! Schwein! Raus! Raus! »

Frau Dotten fit ensuite, devant 250 personnes environ, sa conférence, qui fut interrompue par les coups d'interruptions.

Les pacifistes — dont la réunion était présidée par le professeur Langewies — se jetèrent sur les interrupteurs et plus d'un puzait cela. Ils firent même arrêter une jeune fille qu'ils accusaient d'avoir voulu jeter des boules lacrymogènes.

Si les Allemands n'avaient jamais jeté que ça...

UN AIGLE ENORME ABATTU

Toulon, 15 janvier. — A Mazaugues, en terminant leur chasse, MM. Joseph Ventura et Marcel Milletto ont tué dans le jardin des Combes, un aigle d'une grosseur extraordinaire. Cet oiseau de proie a une envergure de 2 m. 31.

AU SÉNAT

UN APPEL DE M. DE SELVES à l'union pour le salut de la France

Paris, 15 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Selves, assisté de six secrétaires élus ou désignés.

M. de Selves prononce le discours d'usage.

ALLOCATION DE M. DE SELVES. Voici le texte de l'allocution de M. de Selves, président du Sénat:

« Mes chers collègues, Pour la troisième fois, vous m'appelez à l'honneur de la présidence. Mon cœur est plein de gratitude et je vous remercie. Mon dévouement sans limite est acquis, vous le savez, au Sénat comme il l'est à la République, foi de toute ma vie. Plus que jamais j'ai besoin, dans la session qui commence, de la confiance de l'Assemblée entière. Au cours des discussions qui ne peuvent manquer de s'ouvrir, de difficiles et graves problèmes se posent à nos concitoyens. Ils touchent à l'existence même de la République et à l'avenir de la France. De quelque ordre qu'ils soient, nous en poursuivrons l'étude dans un large esprit d'union patriotique.

« Gambetta disait un jour: « Dans ma vie, je n'ai qu'une seule haine: la haine des divisions » entre des intérêts semblables. Partout où s'aperçoit la division, j'y cours pour la faire disparaître et, quel que soit le mobile qui l'a suscitée, je ne veux pas la connaître. Ce que je cherche, c'est un remède pour obtenir la fusion de ces tristes mal de la division des intérêts ou des classes d'où sont sortis tous nos maux.

« Noble et profonde pensée, mes chers collègues, digne d'être inscrite au frontispice de nos assemblées parlementaires à leur rentrée de 1926. Car, dans les circonstances actuelles, celui qui s'écarterait un instant de cette pensée, mettrait plus qu'une faute politique, il mettrait à la hauteur des devoirs et du rôle que la Constitution lui a réservés.

« Chambre des communes en quelque sorte, puisque c'est dans la commune qu'il puise ses origines, dans la commune, c'est-à-dire aux sources de la démocratie en personne, il saura discerner ses intérêts véritables, s'inspirer de ses volontés, lui assurer les garanties qu'elle réclame, l'ordre, la liberté, l'esprit de progrès; en un mot, les réalités bénéficiaires à la place des phrases déclamatoires ou des promesses chimériques et trompeuses.

« Comme on l'a prophétisé, le Sénat sera vraiment « la meilleure étiquette de la démocratie républicaine » et dans la République sur laquelle il a le charge de veiller, il signifiera « l'unité et la stabilité ». Et maintenant, mes chers collègues, avec fermeté et méthode, au travail pour répondre aux espoirs que la France et la République mettent en la haute assemblée. » (Applaudissements.)

UNE COMMISSION DES REGIONS LIBERÉES. On dépose divers rapports au projet.

M. Henry Merlin dépose un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission de 27 membres chargés de l'examen des projets ou propositions concernant les régions libérées.

Il s'agit purement et simplement de nommer une nouvelle commission en remplacement de l'ancienne, non prévue par le règlement et nommée seulement par un an.

Le Sénat fixe au jeudi 25 janvier, la nomination de la commission des Commissions générales annuelles. Il fixe à la première séance utile du mois de février, la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tribunaux militaires, puis le Sénat règle son ordre du jour.

Le Sénat s'ajourne au mardi 19 janvier, à 15 heures. Séance levée à 15 h. 35.

LES RAPPORTS ENTRE DELAROCHE ET LE DENTISTE MAUBEUGEIS

C'est, du moins d'après les déclarations qu'a faites M. Marchand, au cours de la guerre, que Delaroche et lui s'étaient connus. Il y a quelques années, venant se fixer à Beaumont, Delaroche se rappela son ami et vint lui rendre visite, puis par la suite, ayant acheté une automobile lui demanda de lui laisser domicilier sa voiture au 19 de la rue Saint-Jacques. « C'est alors, poursuivait le docteur Marchand, que mon adresse ayant été trouvée sur Delaroche, j'ai été l'objet d'une perquisition. »

LE MUTISME DE L'INCULPÉ. Interrogé sur la provenance de ces armes et sur leur destination, Delaroche se borna à déclarer qu'elles n'avaient pas été importées de Belgique, mais prises à Maubeuge et étaient destinées à une société de préparation militaire. C'est tout ce qu'en put tirer le juge d'instruction.

UNE NOUVELLE PERQUISITION AMÈNE L'ARRESTATION DU D^r MARCHAND. Le lundi 11 janvier, sur Commission rogatoire de M. Glorian, juge d'instruction, une nouvelle perquisition eut lieu chez M. Marchand où furent saisis certains papiers, notamment une lettre venue de Lille et écrite par une inconnue de femme.

Cette missive mentionnait certains passages qui paraissent suspects au juge d'instruction, qui décerna un mandat d'amener contre le chirurgien-dentiste. Il était entre autre écrit: « J'ai mis le classeur en sûreté », puis plus loin: « J'ai été au Palais de Justice et j'ai vu M^r de Lauwereyns, c'est lui qui sera l'avocat. »

En dehors de ces armes on ne trouva rien de suspect.

LES RAPPORTS ENTRE DELAROCHE ET LE DENTISTE MAUBEUGEIS

C'est, du moins d'après les déclarations qu'a faites M. Marchand, au cours de la guerre, que Delaroche et lui s'étaient connus. Il y a quelques années, venant se fixer à Beaumont, Delaroche se rappela son ami et vint lui rendre visite, puis par la suite, ayant acheté une automobile lui demanda de lui laisser domicilier sa voiture au 19 de la rue Saint-Jacques. « C'est alors, poursuivait le docteur Marchand, que mon adresse ayant été trouvée sur Delaroche, j'ai été l'objet d'une perquisition. »

LE MUTISME DE L'INCULPÉ. Interrogé sur la provenance de ces armes et sur leur destination, Delaroche se borna à déclarer qu'elles n'avaient pas été importées de Belgique, mais prises à Maubeuge et étaient destinées à une société de préparation militaire. C'est tout ce qu'en put tirer le juge d'instruction.

UNE NOUVELLE PERQUISITION AMÈNE L'ARRESTATION DU D^r MARCHAND. Le lundi 11 janvier, sur Commission rogatoire de M. Glorian, juge d'instruction, une nouvelle perquisition eut lieu chez M. Marchand où furent saisis certains papiers, notamment une lettre venue de Lille et écrite par une inconnue de femme.

Cette missive mentionnait certains passages qui paraissent suspects au juge d'instruction, qui décerna un mandat d'amener contre le chirurgien-dentiste. Il était entre autre écrit: « J'ai mis le classeur en sûreté », puis plus loin: « J'ai été au Palais de Justice et j'ai vu M^r de Lauwereyns, c'est lui qui sera l'avocat. »

En dehors de ces armes on ne trouva rien de suspect.

LES RAPPORTS ENTRE DELAROCHE ET LE DENTISTE MAUBEUGEIS

C'est, du moins d'après les déclarations qu'a faites M. Marchand, au cours de la guerre, que Delaroche et lui s'étaient connus. Il y a quelques années, venant se fixer à Beaumont, Delaroche se rappela son ami et vint lui rendre visite, puis par la suite, ayant acheté une automobile lui demanda de lui laisser domicilier sa voiture au 19 de la rue Saint-Jacques. « C'est alors, poursuivait le docteur Marchand, que mon adresse ayant été trouvée sur Delaroche, j'ai été l'objet d'une perquisition. »

LE MUTISME DE L'INCULPÉ. Interrogé sur la provenance de ces armes et sur leur destination, Delaroche se borna à déclarer qu'elles n'avaient pas été importées de Belgique, mais prises à Maubeuge et étaient destinées à une société de préparation militaire. C'est tout ce qu'en put tirer le juge d'instruction.

UNE NOUVELLE PERQUISITION AMÈNE L'ARRESTATION DU D^r MARCHAND. Le lundi 11 janvier, sur Commission rogatoire de M. Glorian, juge d'instruction, une nouvelle perquisition eut lieu chez M. Marchand où furent saisis certains papiers, notamment une lettre venue de Lille et écrite par une inconnue de femme.

Cette missive mentionnait certains passages qui paraissent suspects au juge d'instruction, qui décerna un mandat d'amener contre le chirurgien-dentiste. Il était entre autre écrit: « J'ai mis le classeur en sûreté », puis plus loin: « J'ai été au Palais de Justice et j'ai vu M^r de Lauwereyns, c'est lui qui sera l'avocat. »

En dehors de ces armes on ne trouva rien de suspect.

L'affaire de contrebande d'armes de Maubeuge

Les armes saisies par la douane étaient-elles bien destinées à la chasse au chamois ?

Nous avons entretenu nos lecteurs de l'arrestation de Jean Delaroche, au cours d'une contre-visite de la douane en gare de Felgin.

Pour l'intelligence du récit nous faisons aujourd'hui un résumé complet qui renseignera nos lecteurs sur l'ensemble de la situation.

UN COLIS SUSPECT. Le vendredi 8 janvier, des douaniers opérant une contre-visite dans le train Bruxelles-Paris, découvrirent dans un compartiment un colis contenant une carabine, un fusil « Mauser » et une centaine de cartouches. Le propriétaire, M. Jean Delaroche, régisseur du château de Beaumont, en Hainaut, propriétaire du prince de Chimay, fut arrêté sur le champ et conduit à Avesnes sous l'inculpation d'importation frauduleuse d'armes.

Conduit au Parquet, Delaroche qui avait été auparavant fouillé, fut interrogé sommairement et déclara ne vouloir répondre que devant son avocat.

L'INCULPÉ. Jean Delaroche est originaire de Bretagne et est âgé de 39 ans. C'est un homme simple, de culture primaire, mais de caractère droit et fort. Engagé volontaire il comptait sept ans de service et allait entrer à l'école de cavalerie de Saumur pour faire sa carrière militaire quand la guerre éclata.

Ayant eu au cours des hostilités, une conduite exemplaire, il revint de la guerre avec le grade de lieutenant de réserve.

Entré au service du prince de Chimay, comme régisseur du château de Beaumont, Delaroche laissa partout l'impression d'un homme de devoir et de dévouement. Expandif avec ceux qu'il connaît, il devenait méfiant et froid avec ceux qu'il ignorait.

UNE PERQUISITION A MAUBEUGE. Ayant trouvé dans les papiers saisis sur Delaroche, le jour de son arrestation, l'adresse d'un dentiste de Maubeuge, le docteur Marchand, le juge d'instruction chargé de l'affaire, pouvant croire que cette affaire de fraude d'armes avait quelque rapport avec les groupements fascistes de la région, ordonna une perquisition au domicile du dentiste. Celle-ci amena la découverte de plusieurs armes: un fusil anglais, un allemand, une carabine Winchester, un pistolet automatique, des fusées d'obus désemorçés et quelques balnettes. Ces armes, déclara M. Marchand, étaient destinées à une panoplie et avaient été ramassées au cours de la guerre sur les champs de bataille de Verdun.

En dehors de ces armes on ne trouva rien de suspect.

LES RAPPORTS ENTRE DELAROCHE ET LE DENTISTE MAUBEUGEIS

C'est, du moins d'après les déclarations qu'a faites M. Marchand, au cours de la guerre, que Delaroche et lui s'étaient connus. Il y a quelques années, venant se fixer à Beaumont, Delaroche se rappela son ami et vint lui rendre visite, puis par la suite, ayant acheté une automobile lui demanda de lui laisser domicilier sa voiture au 19 de la rue Saint-Jacques. « C'est alors, poursuivait le docteur Marchand, que mon adresse ayant été trouvée sur Delaroche, j'ai été l'objet d'une perquisition. »

LE MUTISME DE L'INCULPÉ. Interrogé sur la provenance de ces armes et sur leur destination, Delaroche se borna à déclarer qu'elles n'avaient pas été importées de Belgique, mais prises à Maubeuge et étaient destinées à une société de préparation militaire. C'est tout ce qu'en put tirer le juge d'instruction.

UNE NOUVELLE PERQUISITION AMÈNE L'ARRESTATION DU D^r MARCHAND. Le lundi 11 janvier, sur Commission rogatoire de M. Glorian, juge d'instruction, une nouvelle perquisition eut lieu chez M. Marchand où furent saisis certains papiers, notamment une lettre venue de Lille et écrite par une inconnue de femme.

Cette missive mentionnait certains passages qui paraissent suspects au juge d'instruction, qui décerna un mandat d'amener contre le chirurgien-dentiste. Il était entre autre écrit: « J'ai mis le classeur en sûreté », puis plus loin: « J'ai été au Palais de Justice et j'ai vu M^r de Lauwereyns, c'est lui qui sera l'avocat. »

En dehors de ces armes on ne trouva rien de suspect.

LES RAPPORTS ENTRE DELAROCHE ET LE DENTISTE MAUBEUGEIS

C'est, du moins d'après les déclarations qu'a faites M. Marchand, au cours de la guerre, que Delaroche et lui s'étaient connus. Il y a quelques années, venant se fixer à Beaumont, Delaroche se rappela son ami et vint lui rendre visite, puis par la suite, ayant acheté une automobile lui demanda de lui laisser domicilier sa voiture au 19 de la rue Saint-Jacques. « C'est alors, poursuivait le docteur Marchand, que mon adresse ayant été trouvée sur Delaroche, j'ai été l'objet d'une perquisition. »

LE MUTISME DE L'INCULPÉ. Interrogé sur la provenance de ces armes et sur leur destination, Delaroche se borna à déclarer qu'elles n'avaient pas été importées de Belgique, mais prises à Maubeuge et étaient destinées à une société de préparation militaire. C'est tout ce qu'en put tirer le juge d'instruction.

UNE NOUVELLE PERQUISITION AMÈNE L'ARRESTATION DU D^r MARCHAND. Le lundi 11 janvier, sur Commission rogatoire de M. Glorian, juge d'instruction, une nouvelle perquisition eut lieu chez M. Marchand où furent saisis certains papiers, notamment une lettre venue de Lille et écrite par une inconnue de femme.

Cette missive mentionnait certains passages qui paraissent suspects au juge d'instruction, qui décerna un mandat d'amener contre le chirurgien-dentiste. Il était entre autre écrit: « J'ai mis le classeur en sûreté », puis plus loin: « J'ai été au Palais de Justice et j'ai vu M^r de Lauwereyns, c'est lui qui sera l'avocat. »

En dehors de ces armes on ne trouva rien de suspect.

LES RAPPORTS ENTRE DELAROCHE ET LE DENTISTE MAUBEUGEIS

C'est, du moins d'après les déclarations qu'a faites M. Marchand, au cours de la guerre, que Delaroche et lui s'étaient connus. Il y a quelques années, venant se fixer à Beaumont, Delaroche se rappela son ami et vint lui rendre visite, puis par la suite, ayant acheté une automobile lui demanda de lui laisser domicilier sa voiture au 19 de la rue Saint-Jacques.